

Obligation réglementaire

La thermographie infrarouge est un procédé non destructif permettant de visualiser par l'intermédiaire d'une caméra ce qui est impossible à l'œil nu. Il n'y a pas d'obligation réglementaire concernant cette prestation. Cependant la norme qui régit l'utilisation de la caméra est la norme NF EN 13187.

Cadre réglementaire :

- ✓ NF EN 13187